



**Ministère du Travail**  
**Madame Muriel PENICAUD**  
**Ministre du Travail**  
**127 rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

**Le 23 Avril 2020**

Lettre ouverte

Madame la Ministre du Travail,

En cette période de pandémie, l'union nationale est appelée de mille vœux en plus hauts lieux. La nécessité de solidarité nationale n'a jamais été aussi forte depuis l'après guerre.

SFR est déclaré Opérateur d'Importance Vitale à la Nation. Les entreprises du secteur des télécommunications doivent donc se concentrer sur la continuité du service public qui constitue un besoin vital pour la population.

SFR est une entreprise saine, qui dégager des bénéfices très importants et dont l'avenir n'est nullement remis en cause à date. Son actionnaire principal, M. Patrick Drahi, l'a confirmé le 24 mars 2020, lors de la présentation des résultats de 2019 aux investisseurs. SFR a d'ailleurs versé 2,371 milliards d'Euros de dividendes cette même année. Pour autant, moins d'une semaine après le début du confinement, et bien que la majorité des salariés ait basculé en télétravail, le 23 mars 2020, la direction de SFR a placé 5 000 salariés (50%) en chômage partiel, pour finalement le « limiter » à 4600 salariés.

Si les boutiques SFR sont bien fermées, les clients n'ont pas soudainement changé d'opérateur. SFR capte moins de nouveaux clients, mais il en perd également moins qu'en temps normal.

Si le prévisionnel est impacté, il est compensé par tous les clients qui devaient changer d'opérateur, et ont stoppées leur migration. Ceci, afin de limiter les risques de dysfonctionnements sur leurs services, indispensables en période de confinement.

SFR, comme les autres opérateurs, réalise durant la crise, et ce, en complément de son activité habituelle, un chiffre d'affaires conséquent et en forte augmentation sur les services et les contenus à la demande surtaxés (VOD, chaînes de télévision payantes, cinéma, presse, etc ...).

La direction justifie l'utilisation du chômage partiel par une baisse d'activité, si elle est évidente dans les boutiques, elle est loin de la réalité des autres services.

Des équipes commerciales coté entreprises, aux équipes de la Direction Ingénierie Accès Fixe et Data, en passant par la direction des contenus, les équipes DSI B2B, le marketing, la direction d'infrastructure bureautique... les retours de nos collègues sont clairs : il y avait de l'activité, du travail à effectuer, mais au sein de ces équipes, des salariés ont tout de même été placés en activité partielle.

Certaines activités alors menées en télétravail ont été arrêtées, et des salariés restants actifs subissent une surcharge de travail.

Il n'est donc pas acceptable d'autoriser SFR à se délester d'une partie de ses coûts salariaux sur la Sécurité Sociale et les finances publiques. SFR continuant à faire des bénéfices, peut évidemment assumer le coût de sa masse salariale.

Les salariés touchés par le chômage partiel perdent, non seulement, 16% de leur salaire (même si ce point est en cours de négociation), le lien avec leurs collègues et leur activité, mais cela leur donne aussi le sentiment que leur travail n'a pas été reconnu.

Ils perdent aussi une partie de leurs cotisations retraite, leurs cotisations chômage. Enfin, les caisses solidaires de la sécurité sociale perdent l'intégralité des cotisations patronales et salariales sur ces salaires.

Nous rappelons que la Direction de SFR a déjà détruit plus de 5000 postes dans le cadre d'un plan de départs "volontaires" impliquant une restructuration complète de l'entreprise. Cela a été source de stress pour les salariés depuis plus de deux ans.

Laisser SFR avoir recours au chômage partiel, pourrait mener sa direction à lancer une nouvelle vague de destruction d'emploi.

L'élan de solidarité face à cette crise, doit avant tout servir les services publics et notamment la santé, mais aussi les populations précaires et les TPE/PME comme vous l'avez rappelé dans votre discours.

L'état n'a pas pour rôle de financer les bénéfices des multinationales !

**Nous nous tournons donc vers vous, pour faire cesser de telles pratiques. Nous pensons également que :**

***"C'est une question de responsabilité, de sens civique, dans l'intérêt général".***

Il ne vous a fallu que quelques jours avec monsieur Macron, monsieur Philippe et monsieur Vérant pour écrire l'ordonnance « *portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle* » (2020-346 du 27 mars 2020).

Si elle permet à de grands groupes faisant des bénéfices de faire porter une partie de ses coûts sur la sécurité sociale (UNEDIC) et les finances publiques, c'est qu'elle a été mal écrite.

Aussi, plutôt que d'implorer les patrons du CAC 40, il suffirait d'écrire une nouvelle ordonnance qui corrigerait les failles dans lesquelles le patronat s'engouffre.

Vous avez parfaitement su le faire le 1er Avril au travers de l'ordonnance 2020-389 dont l'article 7 modifie les articles 5,6 et 7 de l'ordonnance 2020-343 du 25 Mars 2020 et ceux, afin de limiter le pouvoir qu'avaient les Instances Représentative du Personnel.

Vous pouvez donc tout à fait corriger les failles de la loi actuelle que vous avez-vous-même mise en place.

Nous vous prions Madame de bien vouloir agréer nos salutations les plus sincères,

SUD SFR.